



APPEL À CONDIDATURE POUR LE SPONSORING DES ACTIONS VISANT LA PROMOTION DE L'ARTISANAT AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Dans le cadre du soutien des actions visant la promotion du secteur de l'artisanat marocain, la Maison de l'Artisan lance un appel à candidature pour sponsoriser les initiatives de l'année 2025.

Cet appel à candidature s'adresse aux associations, fondations, fédérations ou toutes autres structures, à but non lucratif, disposant d'un savoir-faire et de compétences requises pour **entreprendre des initiatives en lien avec le secteur de l'artisanat marocain**, Les candidats doivent présenter à la Maison de l'Artisan :

1. **Demande de sponsoring signée et cachetée par l'organisateur ;**
2. **Formulaire des informations sur l'association à télécharger du site web de la Maison de l'Artisan : <https://mda.gov.ma/fr/appels-a-la-manifestation-dinterets/> ;** Le formulaire doit être dûment renseigné et signé par le représentant de l'association.
3. **Dossier sur la structure comprenant : le règlement intérieur, la liste des membres, le rapport moral et financier de l'année précédente, les statuts, une attestation du RIB, le reçu du dépôt légal et le dernier procès-verbal de l'assemblée générale ou d'autres documents équivalents remplissant la même fonction pour les autres structures ;**
4. **Présentation de l'action à organiser en précisant :**
 - Le descriptif de l'évènement en précisant ses objectifs et son lien avec l'artisanat ;
 - Le programme de l'évènement ;
 - La liste des partenaires,
 - Le budget global ;
 - L'espace dédié à l'artisanat marocain ;
 - Le budget demandé et le niveau de visibilité accordé à la marque institutionnelle « artisanat du Maroc » ;
5. **Plan de communication prévisionnel de l'évènement, avec précision de l'insertion de la marque institutionnelle au niveau des supports de communications « Artisanat du Maroc » ;**
6. **Evaluation de l'édition précédente de l'évènement en mettant en avant les indicateurs clés : Nombre de bénéficiaires, presse book, impact en communication, chiffre d'affaires réalisé, Liste des artisans ayant participé....**
7. **Justificatif du dépôt de la déclaration des comptes annuels auprès de la Cour des Comptes concernant l'utilisation des fonds et des aides publics des associations conformément à la Circulaire du Chef de Gouvernement N° 13/2022 du 12 juillet 2023 ou tout autre document équivalent remplissant la même fonction pour les autres structures.**

Ces dossiers doivent être déposés soit au bureau d'ordre de la Maison de l'Artisan, à l'attention de Monsieur le Directeur Général, à l'adresse suivante :

Maison de l'Artisan - 6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat,

Ou bien envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : **n.bouherras@mda.gov.ma**.

Les candidatures seront sélectionnées par une commission désignée à cet effet sur la base du dossier de candidature présenté. Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite sera rejeté automatiquement.

La date limite du dépôt des dossiers est le vendredi 28 février 2025.